



AVIS DE COURSE

Régate de Ligue Nouvelle Aquitaine ASPTT LA ROCHELLE

Grade 5A

04 octobre 2026 **Esplanade Saint Jean d'Acre**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard le samedi 03 octobre à 9h00, et publiées sur le WhatsApp de l'épreuve : <https://chat.whatsapp.com/JfBL4CHI96a3jg1DDlrzqh?s=qt&p=a&ilr=0>



- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le WA de l'épreuve

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes ILCA, Europe, 29er, Optimist et IND

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention "**compétition**"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « **compétition** » valide
- une **autorisation parentale** pour tout membre mineur de l'équipage

4.3 Les bateaux **DOIVENT** s'inscrire en ligne sur

https://asptt-voile-larochelle.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=147987&controle=51c09a37

Ou directement via le site du club <https://asptt-voile-larochelle.fr/>

Clôture des inscriptions **le 3 octobre à 23h59. Il n'y aura pas d'inscriptions sur place**

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées à la discrétion du club, sous réserve que le dossier soit complet : contact : aspttvoile.lr@gmail.com Tel 05 46 34 18 87

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 26/09/26 à 23h59	Droits après le 26/09/26 jusqu'au 3/10/26 à 23h59
Toutes	15€ par coureur	20€ par coureur

6 PUBLICITE

Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

7 PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription : Dans les locaux de l'ASPTT

Date	De	À
Samedi 04 octobre	8h00	09h00

7.2 Jours de course :

Date	Horaire	Programme
Samedi 04 octobre	09h00	Briefing coureurs/accompagnateurs
	10h00	Courses à suivre

		Basse mer	Pleine mer
DIMANCHE 04/10	41	17h38 Hauteur 2,55m	12h30 Hauteur 5.03m

7.3 Nombre de courses :

Classe	Maximum par jour
Toutes	4

7.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

- 8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**
Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**
- 10 LIEU**
L'Annexe zone de course indique l'emplacement des zones de course, .
- 11 LES PARCOURS**
Les parcours sont de type trapèze
- 12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
la RCV 44.1 n'est pas modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est maintenue.
L'annexe P s'appliquera, précisée dans les IC
- 13 CLASSEMENT**
- 13.1 UNE course validée est nécessaire pour valider la compétition**
- 13.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.**
b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 14.1 [DP] Les bateaux des accompagnateurs seront identifiés par une flamme verte ou un pavillon vert**
- 14.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :**
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.
- 15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 16 PLACE AU PORT**
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parc à bateaux] [port].
- 17 PROTECTION DES DONNÉES**
- 17.1 Droit à l'image et à l'apparence :**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 17.2 Utilisation des données personnelles des participants**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y

opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter l'ASPTT aspttvoile.lr@gmail.com

Tel : 05 46 34 18 87

ANNEXE ZONE DE COURSE

